

Foire aux questions – Projet d’harmonisation du PQPAV

Aperçu

A) Données de base sur le projet d’harmonisation du PQPAV

- Quelles sont les normes de qualification à l’heure actuelle?
- Pourquoi est-il nécessaire de mettre à jour les normes actuelles?
- Comment est-on passé de l’examen du PQPAV à un projet d’harmonisation de portée nationale?

B) Portée du projet d’harmonisation du PQPAV

- Quels sont les objectifs du projet d’harmonisation du PQPAV?
- Quels sont les avantages attendus de l’harmonisation du PQPAV?
- Quelles sont les principales tâches que comporte le projet d’harmonisation du PQPAV?
- Quelles sont les principales étapes du processus d’élaboration du PQPAV harmonisé?
- Quels sont les coûts prévus du projet d’harmonisation du PQPAV?
- Qui sont les spécialistes auxquels les OCRA ont confié le mandat d’élaborer et de mettre en œuvre le PQPAV harmonisé?
- Quel est le modèle de gouvernance qui régira le PQPAV harmonisé?
- Comment les parties prenantes participent-elles au projet d’harmonisation du PQPAV?

C) Caractéristiques du PQPAV harmonisé

- Comment le PQPAV se compare-t-il aux programmes de qualification existants?
- Quels sont les résultats attendus du recours à un examen modulaire?
- Quel résultat peut-on prévoir une fois que l’on procédera à des examens avec consultation de documents?
- Quel effet peut-on attendre de l’élaboration de matériel de cours normalisé?
- Comment le PQPAV harmonisé sera-t-il financé?
- Quel sera le rôle des prestataires de cours dans le cadre du PQPAV harmonisé?
- Quelle est la date de mise en œuvre prévue du PQPAV harmonisé?

A) Données de base sur le projet d'harmonisation du PQPAV

▪ Quelles sont les normes de qualification à l'heure actuelle?

C'est en 2002 que les organismes canadiens de réglementation du secteur de l'assurance ont mis sur pied le Programme de qualification du permis d'assurance-vie (PQPAV) actuel. Ce programme comporte un curriculum commun et un examen de qualification commun, de pair avec l'exigence consistant à suivre un cours offert par des prestataires certifiés avant de passer l'examen du PQPAV. Chaque prestataire préparait son propre matériel de cours en se fondant sur le curriculum commun.

Le Québec a élaboré son propre programme de qualification et continue d'y recourir. On fait appel à un groupe de spécialistes de l'éducation qui gère des examens de qualification du permis distincts en fonction des grilles d'évaluation (équivalant au curriculum commun) et du matériel de cours normalisé qu'il publie.

Plusieurs années après l'instauration du PQPAV, la Colombie-Britannique a indiqué qu'elle préférerait préparer ses propres examens, tout en continuant d'utiliser le curriculum commun ainsi que la même liste de prestataires de cours certifiés.

Ainsi, les examens de qualification sont préparés par l'Ontario pour toutes les provinces, exception faite du Québec et de la Colombie-Britannique, qui préparent leurs propres examens.

▪ Pourquoi est-il nécessaire de mettre à jour les normes actuelles?

Les programmes de qualification mentionnés précédemment existent maintenant depuis plus de dix ans. Il ressort des commentaires formulés par les parties prenantes du secteur que des améliorations doivent être apportées au Programme de qualification du permis d'assurance-vie (PQPAV) sous sa forme actuelle ainsi qu'au programme de qualification du Québec.

Bien que le PQPAV soit considéré comme étant un programme d'enseignement et d'examen de grande qualité, son modèle de gouvernance ne permet pas d'assurer sa tenue à jour et son amélioration permanente au moyen d'examens périodiques du curriculum commun ainsi que de la formulation régulière de nouvelles questions d'examen.

Le programme en vigueur au Québec a fait l'objet d'une tenue à jour régulière, mais un examen plus approfondi est devenu nécessaire aux fins de s'assurer qu'il demeurerait au diapason de la pratique professionnelle actuelle, celle-ci ayant évolué au cours de la dernière décennie.

▪ Comment l'examen du PQPAV a-t-il abouti à un projet d'harmonisation de portée nationale?

Dès le début des discussions ayant trait à un examen systématique du Programme de qualification du permis d'assurance-vie (PQPAV) et de son modèle de gouvernance, les organismes de réglementation ont cherché à établir un programme véritablement national. Le choix d'une approche harmonisée était approprié dans les circonstances, car les normes de qualification étaient en vigueur depuis déjà plus de dix ans et les parties prenantes évoquaient la nécessité de procéder à un examen approfondi. Lorsque les OCRA ont entamé leur examen des changements à apporter au PQPAV, les initiatives suivantes ont été prises en compte :

- le Québec avait annoncé qu'il procéderait à un examen complet de son programme;
- la Colombie-Britannique avait fait part de ses plans en vue de l'exécution d'un examen indépendant du curriculum commun du PQPAV;
- le Life Insurance Council of Saskatchewan avait discuté des modifications éventuelles de ses exigences relatives aux fonds distincts, ce qui aurait pu donner lieu à un examen portant exclusivement sur ces fonds.

En l'absence d'initiative conjointe pour aborder la situation, il y aurait eu de multiples projets d'examen menés par différentes administrations publiques. Au lieu de ces initiatives multiples, on préconise un projet d'harmonisation de portée nationale, et ce, pour les raisons suivantes :

- cela conduira à l'établissement d'une norme nationale uniforme;
- cela va dans le sens des accords sur le commerce intérieur visant à faciliter la mobilité de la main-d'œuvre dans différents secteurs de l'économie canadienne, dont celui de l'assurance;
- un examen unique constitue une solution plus efficiente sur le plan des coûts;
- il est également plus efficient de concentrer toutes les ressources en vue de maintenir la grande qualité d'un programme national unique.

B) Portée du projet d'harmonisation du PQPAV

▪ Quels sont les objectifs du projet d'harmonisation du PQPAV?

Dans le contexte de leurs travaux visant à déterminer la portée éventuelle de l'examen du Programme de qualification du permis d'assurance-vie (PQPAV), les OCRA ont établi qu'il existait des problèmes systémiques devant être abordés dans le cadre du projet d'harmonisation du PQPAV. Voici certains des problèmes en question :

- l'absence d'accès à une expertise pédagogique pour mettre en place des processus formels et transparents aux fins :
 - de passer en revue les questions d'examen posant problème dans la banque de données;
 - l'ajout de nouvelles questions d'examen dans la banque de données;
 - la mise à jour du curriculum commun;
- le fait que la confidentialité du contenu des examens actuels est graduellement remise en question, étant donné que les mêmes questions sont utilisées depuis une longue période;
- les écarts terminologiques entre l'examen du PQPAV et le matériel de cours élaboré par les prestataires de cours;
- l'incapacité de mesurer la connaissance de chaque domaine, comme on souhaitait le faire au départ :
 - la combinaison de la note de passage (60 %) et d'un examen non modulaire portant sur de multiples domaines fait en sorte qu'un étudiant peut échouer la partie de l'examen portant sur un domaine clé mais passer néanmoins l'examen et recevoir un permis d'assurance-vie;
 - ce problème devient encore plus aigu du fait que les étudiants sont incités par certains prestataires de cours à ne pas tenir compte de certains domaines parce que les questions portant sur ces domaines dans l'examen sont trop peu nombreuses pour que cela importe vraiment.

En un mot, l'objectif actuel des OCRA consiste à combler les lacunes mentionnées ci-avant en recourant à des solutions viables à long terme à un niveau national harmonisé. Le programme ainsi instauré conservera certains des aspects des programmes existants, de manière à tirer profit des pratiques exemplaires aux fins de définir et d'appliquer des normes de qualification pertinentes. Le programme sera à jour et reflétera les pratiques professionnelles actuelles.

▪ **Quels sont les avantages attendus de l'harmonisation du PQPAV?**

L'établissement d'un Programme de qualification du permis d'assurance-vie (PQPAV) à la fois à jour, viable, harmonisé et de portée nationale sera à l'avantage de toutes les parties prenantes du secteur de l'assurance.

- **Consommateurs**
 - La mise à jour des normes de qualification fera en sorte que les nouveaux agents d'assurance-vie connaissent les produits les plus récents et soient au fait des considérations économiques, réglementaires et éthiques actuelles.
 - Un examen modulaire garantira la compétence des nouveaux agents d'assurance-vie à l'égard de l'ensemble des produits qu'ils sont autorisés à vendre en vertu de leur permis.

- **Futurs agents d'assurance-vie**
 - La mise à jour des normes de qualification signifie que l'évaluation des futurs agents reposera sur le contenu et les concepts pertinents dans le contexte de la pratique de leur profession.
 - Un examen avec consultation de documents reflétera davantage la pratique professionnelle.
 - La normalisation du matériel de cours aidera les étudiants à acquérir les compétences requises et à démontrer leurs connaissances lors de l'examen de qualification.
 - L'uniformité de la terminologie utilisée dans le matériel de cours et dans les questions d'examen contribuera à la compréhension et aux résultats obtenus.
 - Un examen modulaire servira à cibler l'étude en vue de l'examen initial et des éventuelles reprises de modules donnés.
 - Avec un examen modulaire, le contenu de l'examen sera subdivisé en composantes plus faciles à gérer, ce qui atténuera les répercussions possibles de la fatigue et de l'anxiété pouvant être associées à un examen unique et plus long sur les taux de réussite.
 - Un examen modulaire permettra de disposer de renseignements sur les aspects où existent des lacunes et d'orienter l'affectation des crédits de formation permanente.

- **Sociétés d'assurances**
 - L'obtention d'un permis du PQPAV garantira la compétence des recrues dans tous les domaines de la pratique professionnelle.
 - Des normes de qualification nationales aideront à simplifier les programmes de formation en facilitant la mise en œuvre de solutions de portée nationale.
 - Les lignes directrices harmonisées pour les examens aideront à rationaliser le processus de qualification.

La mobilité des travailleurs d'une province ou d'un territoire à l'autre est un autre avantage important de l'harmonisation du PQPAV – l'obtention d'un permis du PQPAV aidera à ce que les titres de compétence en assurance dans une province ou un territoire puissent être reconnus dans les autres provinces et territoires. Cela sera utile à toutes les parties prenantes.

▪ **Quelles sont les principales tâches que comporte le projet d'harmonisation du PQPAV?**

Le projet d'harmonisation du Programme de qualification du permis d'assurance-vie (PQPAV) englobe les tâches suivantes :

- Revue exhaustive de l'analyse de la profession dans l'optique du PQPAV (c'est-à-dire les compétences requises pour accomplir les tâches associées à la profession) :
 - Cette tâche n'a pas été effectuée depuis la conception du PQPAV, il y a plus de dix ans;
 - cela comprend la publication d'un profil de compétences récapitulant les connaissances et les compétences que doit posséder un détenteur de permis d'assurance-vie au niveau d'entrée.
- Examen du curriculum commun, ce qui n'a pas été fait depuis l'instauration du PQPAV :
 - Cela comprendra l'harmonisation du programme avec celui du Québec – on a confirmé que les grilles d'évaluation de ce dernier concordaient dans une proportion de 90 % avec le curriculum commun du PQPAV;
 - Une fois mis à jour, le curriculum reflétera l'intégration des résultats de l'analyse de la profession dans le curriculum commun des programmes existants.
- Publication de matériel de cours commun reposant sur la version mise à jour du curriculum.
- Mise à jour de la banque de questions d'examen.
- Mise à jour de l'examen, qui adoptera une forme modulaire (ce qui correspond au concept envisagé au départ dans le cadre du PQPAV).
- Documentation d'une procédure en vue de procéder périodiquement :
 - à l'examen du curriculum du PQPAV;
 - et à la formulation de nouvelles questions d'examen.
- Élaboration et application de normes d'accréditation à l'égard des prestataires de cours.
- Établissement d'un processus transparent pour examiner les questions fréquemment soulevées par les parties prenantes.

▪ **Quelles sont les principales étapes du processus d'élaboration du PQPAV harmonisé?**

Voici un exposé des étapes du projet menées à terme jusqu'ici par l'équipe de spécialistes de l'éducation constituée par les OCRA, y compris une indication de la participation des parties prenantes au processus de consultation. Les étapes qui seront réalisées avant la mise en œuvre du programme sont également mentionnées.

- Ateliers d'analyse de la profession – Avril à novembre 2012
 - Des ateliers ont eu lieu dans l'ensemble du pays afin d'examiner et de mettre à jour le profil des connaissances et des compétences que doivent posséder les détenteurs de permis d'assurance-vie au niveau d'entrée.
 - Plus de 80 détenteurs de permis représentant cinq provinces ont pris part aux discussions.

- Création d'un profil de compétences – Hiver 2013
 - Les données recueillies lors des ateliers ont servi à créer un profil de compétences qui récapitule les connaissances et les compétences que doivent posséder les détenteurs de permis d'assurance-vie au niveau d'entrée.

- Examen du profil de compétences par les parties prenantes – Printemps 2013
 - À la demande des parties prenantes, une consultation en ligne a été menée pour permettre aux parties prenantes de valider le profil de compétences.
 - Plus de 750 parties prenantes du secteur qui représentaient neuf provinces ont participé.
 - Plus de 90 % des répondants ont dit que le profil était complet, et 98 % ont indiqué que l'ensemble des compétences et des composantes étaient pertinentes.
 - À la lumière des commentaires reçus, une version mise à jour du profil de compétences a été publiée en juin 2013.

- Élaboration du curriculum – Juin à octobre 2013
 - Des spécialistes du domaine ont été recrutés pour appuyer la rédaction du curriculum.
 - Ces spécialistes étaient des détenteurs de permis ainsi que des représentants de sociétés, d'associations sectorielles et de prestataires de cours de cinq provinces.
 - Des comités de spécialistes du domaine et de spécialistes de l'éducation ont été mis sur pied relativement à chaque module de cours prévu. Ces comités avaient comme tâche de définir les composantes et sous-composantes du profil de compétences devant être évaluées dans le cadre du processus de qualification, ainsi que leur contenu sous-jacent.

- Examen du curriculum par les parties prenantes – Novembre 2013
 - Les OCRA ont publié une version provisoire du curriculum et ont de nouveau consulté en ligne les parties prenantes.
 - Plus de 650 représentants du secteur dans neuf provinces ont participé.
 - Plus de 86 % des répondants appuyaient la portée des compétences et du contenu des cours pour chaque module proposé.

- Définition des modules de cours – Hiver 2014
 - Les OCRA ont établi que l'examen de qualification comportera les modules suivants :
 - Assurance-vie
 - Assurance contre les accidents et la maladie
 - Fonds distincts et rentes
 - Éthique et pratique professionnelle

- Aux fins de la définition des modules, on a pris en compte les commentaires des représentants du secteur, notamment ceux formulés lors des consultations.
 - Chaque module porte à la fois sur des produits d'assurance individuelle et sur des produits d'assurance collective.
 - Les modules relatifs à des produits traitent aussi des concepts fiscaux applicables aux produits.
 - Une fois révisés à la lumière des résultats des consultations, le curriculum ainsi que la structure modulaire décrite précédemment ont été publiés en mars 2014.
- Élaboration du matériel de préparation à l'examen – Du printemps 2014 à l'hiver 2015
 - Des comités de spécialistes du domaine et de spécialistes de l'éducation ont été mis sur pied pour chaque module.
 - Ces comités auront comme tâche de définir les composantes et sous-composantes des compétences et le contenu du curriculum.
 - Les spécialistes du domaine sont des détenteurs de permis ainsi que des représentants de sociétés, d'associations sectorielles et de prestataires de cours de sept provinces.
 - Des plans détaillés exposant le contenu traité dans chaque manuel sont communiqués sur demande depuis mars 2014.
- Rédaction de questions d'examen – 2015
 - Un comité de spécialistes du domaine et de membres de l'équipe de spécialistes de l'éducation sera mis sur pied pour élaborer une banque de questions d'examen pour chaque module.
 - De même que lors des étapes précédentes du projet, les OCRA chercheront à assurer la participation de représentants du plus grand nombre possible de provinces à ces travaux.
- Élaboration d'un plan de transition – 2014-2015
 - Les parties prenantes ont exprimé des inquiétudes concernant la possibilité que les changements proposés aient une incidence négative sur les taux de réussite des candidats.
 - Les OCRA ont commencé à élaborer un plan de transition vers la nouvelle structure d'examen afin d'atténuer toute incidence négative de cet ordre.
- Préparation de lignes directrices sur l'administration de l'examen – 2014-2015
 - Bien que la responsabilité relative à l'administration de l'examen incombe à chaque province et territoire, les parties prenantes ont fait part de préoccupations liées aux différences dans la façon dont l'examen actuel du PQPAV se déroule d'une province à l'autre (p. ex., fréquence des examens, temps d'attente à la suite de l'inscription à l'examen).
 - Les OCRA ont commencé à rédiger des lignes directrices sur l'administration de l'examen; celles-ci seront transmises à toutes les administrations publiques afin de donner suite à ces préoccupations.
 - Ces lignes directrices comporteront notamment une procédure permettant de contester les résultats et d'examiner les questions d'examen.

- **Qui sont les spécialistes auxquels les OCRA ont confié le mandat d'élaborer et de mettre en œuvre le PQPAV harmonisé?**

Les spécialistes de l'éducation et les spécialistes du domaine travailleront sous la direction des OCRA afin de procéder à l'examen et à l'harmonisation du Programme de qualification du permis d'assurance-vie (PQPAV).

En raison de l'expertise pédagogique qu'elle a acquise à l'interne, c'est à l'administration publique du Québec, par l'intermédiaire de l'équipe de formation et de qualification de l'Autorité des marchés financiers (AMF), que l'OCRA a confié les travaux d'élaboration, de mise en œuvre et de surveillance des éléments suivants :

- le profil de compétences;
- le curriculum;
- le matériel de cours normalisé;
- les examens et les questions d'examen;
- les paramètres de mesure du rendement;
- les politiques et procédures relatives à tous les aspects de la conception, de la tenue à jour et de la protection des examens.

Dans le contexte du rôle de prestataire de services que remplit l'AMF, les spécialistes de l'éducation de cette dernière suivront les directives des OCRA par l'entremise du comité de gouvernance du PQPAV. Le rôle du prestataire de services est énoncé dans la Convention de services conclue entre les administrations participantes et l'AMF; cette entente est publiée sur le site Web des OCRA.

L'équipe de formation et de qualification de l'AMF est composée de sept spécialistes de l'éducation ainsi que du gestionnaire de projet du PQPAV. Chacun de ces spécialistes possède une formation universitaire poussée (certains détiennent une maîtrise ou un doctorat) et a acquis de solides compétences dans un ou plusieurs des domaines suivants :

- mesure et évaluation (docimologie);
- technologies pédagogiques;
- pratiques didactiques;
- éditique;
- formation à distance;
- andragogie (techniques de pédagogie des adultes);
- enseignement;
- administration de l'enseignement.

Ces spécialistes ont aussi suivi une formation de base en assurances ou en valeurs mobilières (cours offerts par ces secteurs). Cela dit, leur rôle n'est pas celui de spécialistes du contenu; il consiste plutôt à superviser le travail des spécialistes du domaine aux fins d'élaborer des outils qui sont fondés sur la pratique professionnelle et qui concordent avec les pratiques exemplaires en matière d'élaboration de normes de qualification.

Les spécialistes du domaine sont choisis de manière à refléter la diversité de l'expérience et des compétences professionnelles. Il s'agit d'agents et de formateurs de différentes provinces qui travaillent pour des sociétés grandes et petites et qui ont des connaissances et des compétences approfondies concernant le secteur de l'assurance-vie et les responsabilités des agents d'assurance-vie. Leurs activités sont régies par des lignes directrices claires et sont

supervisées de près par les spécialistes de l'éducation de l'AMF. La participation de spécialistes du domaine garantit que la documentation du PQPAV demeure à jour et conserve sa pertinence au regard de la pratique professionnelle.

▪ **Quels sont les coûts prévus du projet d'harmonisation du PQPAV?**

Le projet d'harmonisation du Programme de qualification du permis d'assurance-vie (PQPAV) donnera lieu à des coûts d'élaboration et de mise en œuvre d'environ 3 775 000 \$; ces coûts n'excéderont pas 4 000 000 \$. Il s'agit de l'investissement initial nécessaire pour mettre en place le PQPAV harmonisé.

Cet investissement initial englobe :

- le coût d'élaboration, de conception et d'examen de tous les éléments du programme;
- les salaires et les avantages sociaux des personnes prenant part à l'élaboration du programme;
- l'ensemble des autres coûts et dépenses se rapportant à la mise en œuvre du programme.

On a produit des prévisions de dépenses sur une base annuelle; ces prévisions figurent dans un budget qui a été approuvé par le conseil d'administration.

Exception faite des ressources affectées exclusivement au projet (gestionnaire de projet et coordonnateur de l'élaboration de l'examen), les coûts relatifs à l'équipe de spécialistes de l'éducation travaillant au projet d'harmonisation du PQPAV seront assumés par l'AMF jusqu'à la mise en œuvre du programme. Ces coûts ne sont pas pris en compte dans l'investissement initial.

L'investissement initial est subdivisé entre les principales étapes du processus d'élaboration. Voici les coûts prévus en 2012 :

| | |
|---------------------------------------|--------------|
| ▫ Ateliers d'analyse de la profession | 190 000 \$ |
| ▫ Élaboration du curriculum | 50 000 \$ |
| ▫ Préparation du matériel pédagogique | 2 060 000 \$ |
| ▫ Manuels électroniques | 150 000 \$ |
| ▫ Convention d'octroi de permis | 10 000 \$ |
| ▫ Élaboration de l'examen | 570 000 \$ |
| ▫ Ressources propres au projet | 745 000 \$ |

L'existence d'un seul et même programme de qualification à l'échelle nationale, pour l'ensemble des administrations publiques, permettra d'accroître substantiellement le rapport coût-efficacité du processus de qualification comparativement à une solution qui consisterait à élaborer et à tenir à jour des programmes distincts.

- **Quel est le modèle de gouvernance qui régira le PQPAV harmonisé?**

Certaines décisions clés concernant le maintien et la préservation de l'intégrité du programme seront prises conjointement par l'ensemble des administrations membres des OCRA, qui agiront à titre de conseil d'administration du programme. Chaque administration aura le même droit de vote pour toutes les décisions relatives au Programme de qualification du permis d'assurance-vie (PQPAV).

Nouvellement créé, le comité de gouvernance du PQPAV agira à titre d'agent de liaison unique concernant les questions soulevées par les parties prenantes. Ce comité fera rapport et soumettra des recommandations aux OCRA au sujet du programme, et il fournira une orientation au prestataire de services. Les lignes directrices relatives à la composition du comité de gouvernance prévoient que ce dernier doit non seulement représenter les administrations participantes mais aussi être représentatif au niveau géographique.

- **Comment les parties prenantes participent-elles au projet d'harmonisation du PQPAV?**

Les OCRA entendent tenir les parties prenantes informées du déroulement du projet d'harmonisation du Programme de qualification du permis d'assurance-vie (PQPAV) en tenant des rencontres trimestrielles, de même que des rencontres individuelles, organisées sur demande. De plus, ils publient sur leur site Web des mises à jour périodiques.

Les OCRA souhaitent recevoir des commentaires au sujet de leur projet. Les observations et suggestions communiquées par les parties prenantes sous forme de présentations formelles ou lors des consultations publiques ont été dûment prises en compte dans le cadre de l'établissement de la structure du PQPAV harmonisé.

De plus, de par sa nature même, le processus d'élaboration du PQPAV harmonisé nécessite la participation directe des membres du secteur, de par le recrutement de spécialistes du domaine travaillant de concert avec les spécialistes de l'éducation pour élaborer les documents essentiels du PQPAV, c'est-à-dire :

- le profil de compétences (à partir des résultats des ateliers d'analyse de la profession);
- le curriculum;
- le matériel de cours normalisé;
- les questions d'examen.

C) Caractéristiques du PQPAV harmonisé

- **Comment le PQPAV se compare-t-il aux programmes de qualification existants?**

Le Programme de qualification du permis d'assurance-vie (PQPAV) harmonisé sera le fruit de l'intégration et de la mise à jour des caractéristiques du PQPAV et du programme québécois, de manière à tirer parti des pratiques exemplaires en vue d'établir et de tenir à jour des normes de qualification pertinentes. Ces pratiques exemplaires visent à hausser la validité du processus d'évaluation. Il faut que la réussite de l'examen de qualification garantisse comme il se doit que les compétences nécessaires ont été acquises.

Le PQPAV harmonisé intégrera les caractéristiques suivantes :

| Caractéristiques | | PQPAV sous sa forme actuelle | Programme du Québec sous sa forme actuelle | PQPAV harmonisé |
|----------------------------|--|------------------------------|--|-----------------|
| Conditions préalables | Niveau de scolarité minimum | | x | |
| | Formation spécialisée offerte par un prestataire de cours reconnu | x | | x |
| Préparation de l'examen | Matériel normalisé | | x | x |
| | Matériel propre au prestataire de cours | x | | |
| Structure de l'examen | Examen modulaire et note de passage requise pour chaque module | | x | x |
| | Examen unique | x | | |
| | Examen avec consultation de documents | | x | x |
| | Examen sans consultation de documents | x | | |
| | Examens portant spécifiquement sur des produits d'assurance collective | | x | |
| | Examen englobant les produits d'assurance individuelle et collective | x | | x |
| Administration de l'examen | Plusieurs jours | | x | |
| | En un seul jour | x | | x |

En résumé, le PQPAV harmonisé comportera les caractéristiques suivantes, reprises de chacun des programmes de qualification existants :

- une formation spécialisée, fournie par un prestataire de cours reconnu, afin d'être admissible à l'examen de qualification;
- du matériel de cours normalisé pour se préparer à l'examen;
- un examen modulaire avec consultation de documents, qui portera sur les produits d'assurance individuelle et d'assurance collective et qui pourra être fait en un jour.

Également, l'examen du PQPAV harmonisé comportera des questions à choix multiples, comme c'est le cas des examens de qualification existants.

▪ **Quels sont les résultats attendus du recours à un examen modulaire?**

Dans la plupart des administrations publiques canadiennes, on octroie un permis d'assurance-vie et d'assurance contre les accidents et la maladie, qui autorise son détenteur à mener les activités suivantes :

- vendre des produits d'assurance-vie individuelle et collective;
- vendre des produits d'assurance contre les accidents et la maladie individuelle et collective;
- vendre des produits d'assurance assimilables à des produits d'investissement, comme des rentes et des fonds distincts;
- permettre à leurs clients de conclure des contrats au sens de la loi avec des sociétés d'assurances concernant les produits mentionnés aux points précédents.

Même si le cheminement professionnel d'un agent ne lui donne pas l'occasion d'acquérir de l'expérience avec tous les produits en question, son permis lui accorde le droit de mener toutes ces activités, de sorte qu'il faut tenir compte d'eux dans le cadre d'une analyse exhaustive des besoins. Par conséquent, il est essentiel que les nouveaux détenteurs de permis possèdent un niveau de compétence de base concernant chacune de ces activités, de manière à s'assurer que les consommateurs obtiennent de bons services et sont adéquatement protégés.

Cette notion fondamentale faisait partie de la conception d'origine du Programme de qualification du permis d'assurance-vie (PQPAV). Toutefois, l'examen actuel, sans module, ne permet pas d'atteindre cet objectif, car un niveau de connaissance élevé à propos d'un ou de plusieurs sujets peut contrebalancer des lacunes marquées sur d'autres sujets.

Le recours à un examen modulaire permettra d'évaluer de façon séparée et spécifique chacune des compétences mentionnées précédemment. Les futurs agents d'assurance devront démontrer qu'ils possèdent les compétences requises à l'égard de tous les produits que leur permis les autorise à vendre.

Bien que cette transition vers une approche modulaire puisse être perçue comme étant un changement important du processus de qualification, le degré de difficulté des questions d'examen ne devrait pas augmenter. Dès lors, les candidats qui se sont préparés comme il se doit et qui connaissent l'ensemble du matériel de cours ne pâtiront pas de ce changement.

▪ **Quel résultat peut-on prévoir une fois que l'on procédera à des examens avec consultation de documents?**

Le Programme de qualification du permis d'assurance-vie (PQPAV) harmonisé repose sur une approche axée sur les compétences, tout comme le PQPAV actuel et le programme de qualification en vigueur au Québec. Conformément à cette approche, les candidats doivent démontrer leur capacité à réfléchir, à faire la synthèse de l'information et à tirer des conclusions, au lieu de se borner à tout apprendre par cœur pour répondre aux questions d'examen.

Le recours à une formule d'examen avec consultation de documents fera en sorte que les candidats cherchent d'abord et avant tout à comprendre le matériel de cours. Cela leur permettra de vérifier certains faits et chiffres durant leur examen, plutôt que de mémoriser toute cette information avant l'examen et de tout oublier ensuite. Cela aura aussi un effet rassurant sur les candidats qui sont anxieux lorsqu'ils passent des examens. On transmet ainsi aux candidats un message clair : l'évaluation portera sur leur capacité à mettre en application le contenu des cours, et non sur leur capacité à mémoriser cette information.

De plus, l'approche d'examen avec consultation de documents reflète davantage la pratique professionnelle telle qu'elle existe dans la réalité qu'un examen sans consultation de documents. Dans le cadre de leur travail, les agents d'assurance-vie auront accès à des ressources variées (manuels, sites Web, mentors, etc.) pour trouver la réponse aux questions de leurs clients.

▪ **Quel effet peut-on attendre de l'élaboration de matériel de cours normalisé?**

Les OCRA pensent que l'élaboration de matériel normalisé pour la préparation à l'examen aidera les étudiants à acquérir l'éventail complet des compétences évaluées, et à mieux démontrer qu'ils possèdent ces compétences lors de l'examen de qualification.

La normalisation du matériel de cours servira à résoudre les problèmes suivants :

- Absence d'harmonisation au chapitre de l'élaboration des cours et de l'examen
 - Certains termes utilisés dans l'examen ne concordent pas avec ceux employés lors du cours de certification suivi par les étudiants. Ce problème est particulièrement aigu dans le cas des étudiants dont la langue maternelle n'est pas le français ni l'anglais.
 - Le matériel de cours normalisé n'aura pas comme seul avantage de permettre aux candidats de connaître la terminologie utilisée lors de l'examen; les candidats auront en outre une connaissance commune des concepts faisant l'objet de l'évaluation.
- Variations touchant les connaissances et les compétences abordées dans le cadre des cours de certification
 - Un cours de base commun répond à un besoin important sous l'angle de la protection des consommateurs, car on établit ainsi les compétences de base que doit posséder le nouveau détenteur d'un permis, au lieu de s'en remettre pour cela à l'interprétation que les prestataires de cours font du curriculum.
 - L'accès à ce matériel de cours normalisé offrira à chaque étudiant la même chance de réussir l'examen de qualification, peu importe le cours de certification suivi.
- Difficulté à procéder à une mise à jour uniforme du matériel de cours
 - De même que pour le problème précédent, les mises à jour du curriculum seront complètement intégrées au matériel de cours normalisé; on n'aura donc pas à s'en remettre aux prestataires de cours pour interpréter les modifications à apporter.

Les prestataires de cours pourront offrir aux étudiants des cours à valeur ajoutée en proposant en complément du matériel de cours des outils pédagogiques variés, par exemple des études de cas et des exercices additionnels.

La publication du matériel de cours normalisé va de pair avec l'approche d'examen avec consultation de documents. Pour ce genre d'examen, il faut que l'information dont disposent les candidats durant l'examen soit contrôlée et soit la même pour tous, de sorte que tout un chacun ait les mêmes chances de réussir l'examen. En l'absence de matériel de cours normalisé, certains candidats pourraient apporter à l'examen de la documentation additionnelle qui accroîtrait leurs chances de réussir l'examen par rapport aux candidats qui n'ont pas accès à cette documentation.

- **Comment le PQPAV harmonisé sera-t-il financé?**

Une fois mis en œuvre, le Programme de qualification du permis d'assurance-vie (PQPAV) harmonisé sera autofinancé, et des ressources pourront être périodiquement affectées à sa mise à jour, ce qui garantira son intégrité à long terme.

Le PQPAV harmonisé comportera un mécanisme de frais d'utilisation qui servira à financer la tenue à jour constante du programme. Les coûts d'élaboration rattachés au projet d'harmonisation seront assumés par tous les futurs candidats suivant un cours accrédité du PQPAV et utilisant le matériel de cours normalisé. Cette approche est différente de celle adoptée en 2002 lors de l'instauration du PQPAV, où les coûts ont été assumés par les détenteurs de permis de trois administrations publiques seulement. Les frais d'utilisation seront raisonnables comparativement aux coûts assumés par les candidats d'autres secteurs financiers au Canada. Bien que le montant exact ne soit pas encore connu, il ne dépassera pas 140 \$ par candidat. Une fois que l'investissement initial nécessaire pour mettre en œuvre le PQPAV harmonisé aura été recouvré, le montant à payer par les candidats diminuera sensiblement et servira uniquement à couvrir les coûts de tenue à jour du programme.

- **Quel sera le rôle des prestataires de cours dans le cadre du PQPAV harmonisé?**

Tout comme dans le cadre du Programme de qualification du permis d'assurance-vie (PQPAV) sous sa forme actuelle, les candidats voulant se présenter à l'examen de qualification par l'entremise du PQPAV harmonisé devront au préalable suivre la formation spécialisée obligatoire qui est offerte par un prestataire de cours reconnu. Le programme du Québec ne comporte pas cette exigence à l'heure actuelle, mais il la mettra en application dans le contexte de l'harmonisation des normes de qualification. Cela devrait ouvrir un marché important pour les cours en français.

Les prestataires de cours actuels qui veulent poursuivre leurs activités devront démontrer qu'ils se conforment aux nouveaux critères. Ces critères sont en cours d'élaboration, et l'on tiendra compte de la diversité des approches adoptées par les prestataires actuels.

Dans le cadre du processus de reconnaissance, les prestataires de cours devront signer une convention afin d'obtenir le droit d'utiliser le matériel de cours normalisé. Cette convention est en cours de préparation. Elle permettra aux fournisseurs de cours d'améliorer le matériel de base afin d'offrir des services à valeur ajoutée à leurs étudiants s'ils le désirent. Il faut toutefois préciser que les étudiants auront uniquement droit au matériel de cours normalisé durant

l'examen, de sorte que tous les candidats aient des chances égales de réussite en disposant de la même documentation lors de l'examen.

- **Quelle est la date de mise en œuvre prévue du PQPAV harmonisé?**

La date de mise en œuvre a été fixée au départ à septembre 2015. À la lumière des commentaires des parties prenantes, les OCRA ont convenu de reporter cette date au 1^{er} janvier 2016.

Le matériel de cours normalisé devrait être rendu public à l'hiver de 2015.